

Protocole d'entente (octobre 2014)
Marche à suivre en cas d'incendie
CPE du PIC

- La sortie no.3 étant la moins accessible et renfermant les boîtes électriques, son utilisation n'est pas prévue dans le présent protocole.

Consignes

- La directrice veillera à la coordination de la sortie d'urgence. C'est elle qui composera le 911.
- La cuisinière apportera son aide au groupe **B** (18 mois) et au groupe **C** (2 ans).
- La directrice adjointe apportera son aide au groupe **A** (poupons).
- Les éducatrices seront responsables de leur groupe respectif pour la sortie, veilleront à prendre la feuille de présences et fermeront la porte de leur local en sortant.
- La directrice, la directrice adjointe et la cuisinière veilleront à fermer les portes de leurs locaux.
- La cuisinière veillera à fermer le four et les éléments de sa cuisinière.
- Calme et sécurité seront les priorités.

Plan

- Les groupes **B** (18 mois) **C** (2 ans) utiliseront la sortie d'urgence **no. 1** (côté sud-ouest devant le CPE).
- Les groupes **A** (pouponnière) **D** (2 ½ ans) et **E** (3 ans) **F** (4 ans) et **G** (5 ans) utiliseront la sortie d'urgence **no. 2** (extrémité nord-est de la cour extérieure arrière)
- Dans le cas d'une évacuation prolongée, une entente a été conclue avec le restaurant La Belle Province pour l'accueil des enfants du CPE dans leurs locaux.

Dernière étape

- À l'aide de la feuille de présence ou des mousquetons, chaque éducatrice vérifiera la présence de chaque enfant de son groupe.
- Il y aura réintégration des lieux lorsque les pompiers en donneront l'autorisation à la directrice qui avisera le personnel.
- Compte tenu de l'étendue des heures d'ouverture et de fermeture, il est possible que la directrice et/ou la directrice adjointe soient absentes lors d'une éventuelle évacuation. Si tel était le cas, c'est une des éducatrices de la pouponnière qui aurait la responsabilité de composer le 911 puisqu'elles ont un téléphone à proximité.